RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NOUVELLE ÉCONOMIE DU CLIMAT

Secrétariat Général à l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Économie du Climat

Direction du Développement Durable (DDD)

Termes de Référence de l'Atelier de Formation relatif au Centre d'Échanges d'Informations sur la Biodiversité (CHM) en République Démocratique du Congo (RDC)

Kinshasa, du 7 au 9 juillet 2026

Juin 2026

I. Contexte

La République Démocratique du Congo (RDC) est Partie à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), depuis 1994. La CDB est un Traité international s'appuyant fortement sur la Science, la politique et les pratiques de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que du partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Elle utilise des évaluations scientifiques pour guider ses actions visant à relever les défis de l'extinction des espèces et de dégradation des écosystèmes.

Conformément au texte de la CDB, les Parties se réunissent tous les deux ans en session ordinaire de la Conférence des Parties (CoP). Au cours desdits travaux, les pays Parties à la CDB examinent son application, analyse les progrès réalisés, évaluent l'efficacité des mesures prises pour conserver la biodiversité et utiliser durablement ses ressources, et décident des planifications nécessaires en vue d'atteindre les objectifs de la Convention.

Par ailleurs, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 18 de la Convention sur la Diversité Biologique, il est mis en place le Centre d'échange d'informations sur la Diversité Biologique ou Clearing House Mechanism (CHM).

Cette plateforme constitue une vitrine nationale mettant en exergue les richesses de la République Démocratique du Congo, et les mesures prises au niveau national pour la mise en œuvre de la Convention. A cet effet, il permet de rendre disponible et accessibles aux décideurs et au grand public, les données et informations relatives à la biodiversité de la RDC.

Le CHM joue principalement trois rôles à savoir : (i) *la promotion et la facilitation de la coopération technique et scientifique ;* (ii) *la promotion et la facilitation des échanges d'informations entre les Parties, les autres gouvernements et parties prenantes ;* (iii) *Un mécanisme opérationnel avec la participation de toutes les parties et d'un réseau élargi des partenaires*.
La seizième Conférence de Partie (COP16) à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), dans sa décision 16/09, paragraphe 3 invite les parties à développer davantage leurs mécanismes nationaux de Centre d'Échange (CHM).
Cependant, il s'avère que la plateforme en ligne de la RDC n'est pas assez connue des autres parties prenantes aussi bien du Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Économie du Climat, que d'autres secteurs pertinents pour la diversité biologique.
En outre, il n'est pas assez riche en informations compte tenu des difficultés liées à la mobilisation des données.

À cet effet, les acteurs appelés à son rayonnement n'étant pas suffisamment sensibilisés et formés, la difficulté de disponibilité et d'accessibilité à certaines données et informations relatives à la biodiversité au niveau national se pose avec acuité. Mais également, l'insuffisance du personnel entièrement dédié à la gestion efficace du CHM de la RDC est autre facteur qui handicape le bon fonctionnement de cet outil pourtant indispensable à la communication et à la gestion des connaissances sur la biodiversité.

Dans l'optique de subvenir à un certain nombre de besoins identifiés en termes de renforcement et développement des capacités des acteurs, le Ministère de l'Environnement, Développement Durable

et Nouvelle Économie du Climat, à travers la Direction du Développement Durable (DDD) a eu à organiser, avec l'appui financier de la Coopération Allemande au Développement (BGF/GIZ), et l'accompagnement technique du Programme de Renforcement des Capacités sur la Biodiversité de l'Institut Royal des Sciences Naturelle de Bruxelles (CEBioS), un atelier de formation relatif au Centre d'Échanges d'Informations sur la Biodiversité (CHM) de la RDC. Toujours dans ce cadre, un second atelier de formation est prévu de se tenir à **Kinshasa, du mardi 07 au Jeudi 09 Juillet 2026**. La journée du Mercredi 08 mars 2026 sera réservée à la formation d'un groupe restreint des gestionnaires de Bioland 2, et Jeudi 09 mars 2026 sur le Centre d'Échanges d'Informations sur l'Accès et le Partage des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA/ABS-CH).

II. Objectif

L'objectif de cet atelier est de former les gestionnaires et contributeurs appelés à contribuer au rayonnement du CHM de la RDC.

Spécifiquement il s'agira de (d') :

- Présenter les avancées de la plateforme depuis l'atelier de mars 2026 ;
- Informer les participants sur les décisions pertinentes de la CoP-CDB relatives au CHM ;
- Préparer le pays pour les réunions de la CDB en 2026 (SBSTTA-28 et SBI-7) ;
- Renforcer les gestionnaires et contributeurs au CHM sur les bonnes pratiques de l'alimentation et de la mise à jour du CHM par les données et informations pertinentes ;
- Recueillir les avis et observations des parties prenantes pour l'amélioration du CHM en RDC, et définir les prochaines étapes.

III. Résultats attendus

Au terme de cet atelier, les résultats suivants sont attendus :

- Les avancées du CHM sont présenter
- Les participants sont informés sur les décisions pertinentes de la CoP-CDB en rapport avec le CHM ;
- Le pays est préparé pour les différentes réunions de la CDB (SBSTTA-28 et SBI-7) ;
- Les gestionnaires et contributeurs sont renforcés sur les bonnes pratiques pour l'alimentation du CHM;
- Les avis et observations des parties prenantes sont recueillis, et les prochaines étapes définies.

IV. Approche méthodologique

L'atelier se déroulera sur trois journées. La première journée sera principalement consacrée aux présentations sur les avancées du CHM depuis l'atelier du mars 2026, les décisions de la CoP-CDB relatives au CHM, la préparation du pays dans les différentes réunions de la CDB (SBSTTA-28 et SBI-7) en marge de la CoP 17. Il sera également question d'aborder les différentes questions liées aux problèmes rencontrés dans le CHM pour clarifier les éventuelles zones d'ombre et approfondir d'autres notions pertinentes. Après les présentations, les séances question – réponses seront organisées. Les deux dernières journées seront réservées aux pratiques sur la gestion, la contribution et le maintien du CHM, mais également sur le Centre d'Échanges d'Informations sur l'Accès et le Partage des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA/ABS-CH) exclusivement aux points focaux et gestionnaires.
La formation sera assurée par Messieurs Han De KOEIJER et Pierre HUYBRECHTS, respectivement Point Focal belge pour le CHM et Responsable du Volet Sensibilisation. 15 personnes venant des Institutions Publiques, de la Société civile et des Peuples Autochtones et Communautés Locales, des Scientifiques et chercheurs ainsi que des ONG internationales seront invitées à prendre part à cette formation. Des recommandations pour améliorer le CHM de la RDC seront recueillies, et les prochaines étapes seront définies afin de mettre en place des conditions de collaboration susceptibles de maintenir les parties prenantes en interaction permanente avec le CHM de la RDC.

V. Lieux et date

Cet atelier se tiendra en présentiel à Kinshasa, du 07 au 09 Juillet 2026.

VI. Participants

Le nombre des participants est estimé à 17 personnes pour le premier jour en provenance de différentes structures

- MEDD-NEC (DDD : M. Bienvenu MUPENDA, M. Georges KIWONGE, M. Jimmy NZABI, M. Simplice AYEMBE) ;
- CSB : M. Olivier BASA ;
- DCN : Mme Emma GITIGBIA ;
- DIAF : M. Guy LANDU ;
- SG Agriculture : Alfred KINDULU ;
- SG Plan : M. Christophe KALUME ;
- SG Pêche et élevage : M. Éric KIKAYI ;
- CGEA/CREN-K : M. Willy MANZONGANI ;
- APEM : Mme Elysée MUSHIYA ;
- ERAIFT : Mme Francine LUHUSU ;
- CeRFoB/UNIKIN : M. Josué ANGOMBE ;
- UPN : M. Edourd SISA MBUNGU ;
- JUREC : M. Dieu-Merci BAOKO ;
- CFLEDD : Mme Cherifa EYER ;
- GIZ : 2 personnes.

N.B : ***Le deuxième et dernier jour concernent les points focaux ainsi que les gestionnaires CHM.***

VII. Proposition Agenda

Horaire	Sujet	Présentateur/formateur
Mardi 07 Juillet 2026		
8h - 9.00 h	Accueil des participants	
9.00 – 9h30	Mot de Bienvenue et explications sur la formation	MEDD/GIZ/RBINS
9h30 – 9h45	Tour de table, attentes des participants ; Brise-glace	Pierre Huybrechts
09h45 –10h00	**Pause-Café**	
10h00 – 10h30	Présentations des avancés dans le cadre du CHM depuis l'atelier du mars 2026	Jimmy/Olivier Bassa/Simplice
10h15 – 10h30	Questions / Réponses	Modérateur
10h30 – 11h00	Rappel sur le CHM : décisions pertinentes de la CoP-CDB en rapport avec le CHM	Han de Koeijer
11h00 – 11h30	Questions / Réponses	Modérateur
11h30 – 12h00	Négociations SBSTTA-28 et SBI-7	Han de Koeijer
12h00 - 13h00	Ajouter des Basic pages	Pierre
13h00 –14h00	**Pause Déjeuner**	
14h00 – 14h45	Ajouter des hyperliens vers le SPANB et cadre mondial biodiversité Kunming-Montréal	Pierre
14h45 – 15h30	Bioland 2 et difficultés pour les contributeurs	Han de Koeijer et Pierre
15h30 – 16h15	Bioland 2 et difficultés pour les contributeurs	Pierre / Tous les participants
16h15 – 16h30	Récapitulatif de la journée	Han de Koeijer et Pierre
Mercredi 08 Juillet 2026- Formation gestionnaires		
9h30 – 10h30	Reprise et continuation des exercices du mardi sur Bioland 2	Tous les points focaux et gestionnaires
10h30 – 10h45	**Pause-café**	
10h45 -11h15	Ajouter des objectifs nationaux	Pierre
11h15 – 12h30	Ajouter des pages web	Han de Koeijer
12h30 – 13h00	Division des tâches futures	Han, Pierre et Tous les points focaux et gestionnaires
13h30-14h00	**Déjeuner**	
14h00 – 15h00	Exercices	Tous les points focaux et gestionnaires
Jeudi 09 2026 - Formation gestionnaires		
9h30 – 10h00	Accueil et attentes	Han de Koeijer
10h00 -11h00	Ajouts sur l'ABS-CH	Han de Koeijer

11h00 – 11h15	**Pause Déjeuner**	
11h15 – 12h30	Exercices	Tous les points focaux et gestionnaires
12h30-13h30	**Pause-repas**	
13h30 – 14h30	Responsabilités supplémentaires, et exercices	Han de Koeijer
14h30 – 15h30	Récapitulatif et Evaluation	Han de Koeijer